

LE PARA-CANOË-KAYAK-ADAPTE



Créer une section para-canoë-kayak-adapté







QU'EST CE QUE LE PARA-CANOË-KAYAK-ADAPTÉ

Pratique du para-canoë-kayak-adapté aux personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Ses objectifs:

- Permettre à ces personnes d'accéder à la pratique du para-canoë-kayak-adapté dans un cadre inclusif,
- S'inscrire dans une pratique fédérale adaptée aux capacités de chacun





LE RÈGLEMENT

- Spécifique et simplifié, inspiré de celui de la FF Canoë-kayak.
- Compatible avec les capacités de compréhension et de performance des licenciés en situation de handicap mental ou psychique,
- Disponible en ligne sur le site de la FFSA.

LA LICENCE

La licence FFSA

- Obligatoire pour la pratique du para-canoë-kayak-adaté en loisir et en compétition
- Ouverte aux jeunes, aux adultes et aux dirigeants

La « double licence » (FFCK+FFSA)

- Non obligatoire pour les entraînements en club
- Obligatoire pour les licenciés souhaitant participer aux compétitions (aide financière possible via la Région Pays de la Loire)



CREER UNE SECTION

LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

- Championnats départementaux,
- Championnats régionaux et interrégionaux
- Championnats de France Sport Adapté
- Compétitions internationales VIRTUS

LES CLASSIFICATIONS

Il existe 3 classes de pratique en Sport Adapté:

- Classe AB
- Classe BC
- Classe CD

Obligatoire uniquement pour les compétiteurs, cependant elle peut guider l'entraîneur dans son processus d'encadrement adapté.

Les classifications sont basées sur les capacités intrinsèques de la personne en terme de socialisation, d'autonomie, de motricité et de communication" Elles permettent de mettre en place une équité de pratique lors des compétitions en Sport Adapté.





ACCUEILLIR UNE SECTION PARA-CANOË-KAYAK-ADAPTÉ

• Etape 1

Se rapprocher du Comité Départemental de Sport Adapté

• Etape 2

Mettre en place un plan de financement ouvrir une section sport adapté est un projet facilement finançable, car il permet de bénéficier de diverses subventions publiques et/ou privées*

Etape 3

Se former à l'encadrement **

• Etape 4

Licencier ses adhérents

• Etape 5

S'équiper (matériel identique à celui des valides)

* se reporter au guide "Accueillir un personne en situation de handicap dans mon club" disponible sur le site du CDO\$ 49 ** voir formation AQSA proposée par la Ligue Sport Adapté des Pays de la L<mark>oire</mark>

PARA-CANOË-KAYAK-ADAPTE

Créer une section para-canoë-kayak-adapté



CONTACTS

Comité Départemental Sport Adapté de Maine et Loire Maison Départementale des Sports 7 rue Pierre de Coubertin 49130 Les Ponts de Cé

> 02 41 79 49 81 @ cdsportadapte49@orange.fr

> > www.sportadapte49.fr



Comité Régional Canoë-kayak des Pays de la Loire Maison départementale des sports 7 rue Pierre de Coubertin Les Ponts de Cé 49130

02.41.79.49.52 **(a)** @ crplckcanoe@wanadoo.fr



